



Avis

Il est porté à la connaissance du personnel ayant déposé une demande de mutation pour raison de santé que les listes sont disponibles sur le site officiel du Ministère.

Pour toute réclamation, un délai de 15 jours est ouvert à partir de la date de publication desdites listes.

Pour le Ministre de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau, Ministre de la Santé P.I.,
et par Délégation
Le Chef de Division de Gestion du Personnel
Signé : M. Adnan BOUHAFIA

